

Que faire de nos déchets verts quand les déchèteries sont fermées ?

Les 11 déchèteries du SMICTOM sont fermées à cause du confinement. La continuité du service est assurée pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective ainsi que pour les apports volontaires du verre. Cependant, avec l'arrivée des beaux jours, ceux qui disposent d'un jardin vont s'activer joyeusement. Alors que faire de nos déchets verts ? Rappelez-vous que **« tout ce qui est au jardin reste au jardin »** ! Pour recycler ses déchets verts et avoir une démarche plus responsable au jardin voici quelques conseils :

Que faire de ma tonte de gazon ?

La tonte « **mulching** » (paillage en français). Cette technique consiste à tondre sans ramasser l'herbe finement coupée. En se décomposant au sol, elle servira d'engrais naturel à votre pelouse et permettra de limiter l'évaporation du sol et donc de faire des économies d'arrosage tout en limitant la prolifération des mauvaises herbes.

- Vous ne possédez pas de tondeuse avec l'option *mulching* (technique de tonte sans ramassage de l'herbe), il suffit d'enlever le bac de ramassage de votre tondeuse et de laisser l'herbe sécher sur place pour qu'elle **fertilise votre gazon**.
- L'herbe est trop haute : faites un premier passage à la débroussailluse et stockez l'herbe dans un coin pour la faire sécher et l'utiliser plus tard en paillage pour **protéger vos plantations**. Utilisée en fines couches au pied des arbres, arbustes et dans le potager,

ce **précieux paillage** permet de ne pas laisser le sol à nu.



- Si vous avez un compost, rien ne vous interdit d'y déposer un peu de votre herbe tondue. Mais attention aux proportions, l'herbe tondue est très humide alors pas plus de 5 cm. Si vous avez ramassé quelques feuilles mortes ou brindilles, n'hésitez pas à les ajouter, cela permettra d'équilibrer le carbone et l'azote de votre compost. Remuez de temps en temps et vous aurez un terreau de grande qualité.
- Vous pouvez aussi ne pas tondre certains endroits pour laisser les petites fleurs aux butineuses et autres insectes !

Que faire de mes déchets de taille ? Une ressource pour mon jardin !

Tout ce qui peut être coupé peut être réutilisé : arbustes, buissons, cyprès,

- Vous disposez d'un broyeur alors lancez-vous ! Cette pratique permet de diviser par 10 le volume des déchets ! Ainsi hachés menus, ils peuvent servir immédiatement de paillis au pied des arbustes. Plus

esthétiques que les tontes de gazon, ils sont également plus durables (une bonne année). D'autre part les déchets verts broyés accélèrent suffisamment le processus de décomposition pour pouvoir les mettre dans le compost (non broyées, les branches s'y retrouveraient intactes après plusieurs mois).

- Vous disposez d'une tondeuse : quoi de plus simple que de passer plusieurs fois avec sa tondeuse sur les tailles de moins de 1 cm de diamètre. Vous évitez des transports jusqu'en déchèterie et c'est surtout une ressource pour votre jardin, vos pieds de haies, votre compost,...
- Vous n'avez ni broyeur, ni tondeuse :
 - Dès que la sortie de crise le permettra, pensez à surfer sur les sites collaboratifs de partage d'outils entre particuliers, ils sont nombreux...
 - Les grosses branches peuvent servir grâce à vos talents créatifs et de bricoleur, à réaliser brise-vue, suspensions végétales, bois de chauffage, et même, quand elles sont stockées en tas, des refuges pour petits animaux.



- Les branches plus petites pourront faire de beaux tuteurs, des bordures en plessis pour massifs,...



Brûler ses déchets Verts :

En zone urbaine comme à la campagne, brûler ses déchets verts est strictement interdit par la loi et peut être puni par une amende de 450 €.

Un purin naturel fait maison

Vous avez des orties ? Ne les jetez pas ! Elles peuvent servir à fabriquer du purin d'orties, un engrais naturel riche en azote (mais fort malodorant...) qui favorise la croissance de vos plantations et les protège des maladies. Dans un seau ou un récipient en plastique exclusivement, mélangez 1 kg d'orties grossièrement hachées et 10 l d'eau. Laissez macérer au moins 15 jours, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bulles. Votre engrais naturel est prêt.



Mouchoirs, masques et gants usagés

dans un sac en plastique fermé hermétiquement et jeté dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles

Pour aller plus loin :

Les « Mag Infos Zéro Déchet » sont à votre disposition sur le site du SMICTOM: www.smictom-nord67.com sur des thématiques très variées : tonte, broyage, les plastiques, la prévention sans oublier le « zéro gaspillage alimentaire » à pratiquer au quotidien !